

# PROVINS IMMOBILIER

## HONORAIRES DE L'AGENCE (TVA 20% incluse)

Arrêté du MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES en date 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière

### Transactions Immobilières

PRIX DE VENTE POUR TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES	HONORAIRES D'AGENCE
Jusqu'à 50 000 €	11 %
Jusqu'à 70 000 €	10 %
Jusqu'à 100 000 €	9 %
Jusqu'à 150 000 €	8 %
Jusqu'à 250 000 €	7 %
Jusqu'à 350 000 €	6 %
Supérieur à 350 000 €	5 %
Avis de valeur	120 €

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf convention contraire.